



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

ARRÊTÉ PREFECTORAL
S.G.A.R.E. N° 2 0 1 3 / 7 0

Relatif à la radiation de l'inscription au titre des monuments historiques du banc reposoir napoléonien de LUPSTEIN (Bas-Rhin)

LE PREFET DE LA REGION ALSACE, PREFET DU BAS-RHIN

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté du 9 mai 1988 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du banc reposoir napoléonien de LUPSTEIN (Bas-Rhin) ;
- VU la commission régionale du patrimoine et des sites en sa séance du 5 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que le banc reposoir napoléonien de LUPSTEIN (Bas-Rhin) a été détruit par un accident de la route en 1998-1999 et a désormais disparu,

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté susvisé du 9 mai 1988 portant inscription « sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en totalité du banc reposoir napoléonien de LUPSTEIN (Bas-Rhin) situé en bordure du CD 231, à proximité de la parcelle n° 349 figurant au cadastre section 47 et appartenant au département » est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la Culture et de Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble.

Article 3

Il sera notifié au maire de la commune ainsi qu'au président du conseil général du Bas-Rhin, propriétaire.

Article 4

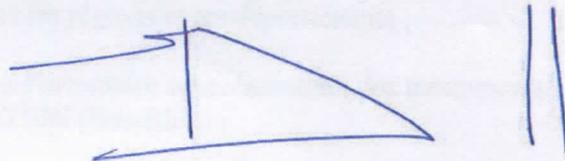
Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de STRASBOURG, dans un délai de deux mois suivant notification ou publication.

Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace.

Strasbourg, le **29 AOUT 2013**

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line, and two vertical lines to the right.